

L'amendement des amoureux

Table des matières

Nature, cafés, retrouvailles amoureuses : des députés plaident pour un déconfinement plus rapide	4
8 mai 2020 - Ladepeche.fr	4
Nature, cafés, retrouvailles amoureuses: des députés plaident pour déconfiner plus vite	6
8 mai 2020 - parismatch.com	6
Déconfinement: un «amendement des amoureux» défendu par une députée	9
8 mai 2020 - aisenouvelle.fr	9
Déconfinement: une députée défend un «amendement des amoureux»	11
8 mai 2020 - courrier-picard.fr	11
«Amendement des amoureux», cafés, plages... des députés plaident pour déconfiner plus vite	13
8 mai 2020 - Lefigaro.fr	13
L'amendement « des amoureux » rejeté	16
9 mai 2020 – info247.fr	16
Déconfinement: il ne sera pas possible de retrouver son conjoint à plus de 100 km	17
9 mai 2020 – L'union.fr	17
Seulement 80 morts en 24h en france; le gouvernement bousculé par des enquêtes sur les masques du monde et de mediapart [direct france monde]	20
9 mai 2020 - Charentelibre.fr	20
État d'urgence sanitaire: l'amendement "des amoureux" rejeté	21
9 mai 2020 - Visionplusplustv.com	21
L'amour n'est pas tout ce dont vous avez besoin: les ministres français excluent l'assouplissement des règles de voyage pour les couples	22
9 mai 2020 - Villagefse2016.fr	22
L'amour n'est pas tout ce dont vous avez besoin: les ministres français excluent l'assouplissement des règles de voyage pour les couples	24
9 mai 2020 - fr24news.com	24
Nature, cafés, retrouvailles amoureuses : des députés plaident pour déconfiner plus vite	26
9 mai 2020 - ouest-france.fr	26
État d'urgence sanitaire: l'amendement "des amoureux" rejeté	28
9 mai 2020 - finance.yahoo.com	28
État d'urgence sanitaire: l'amendement "des amoureux" rejeté	30
9 mai 2020 - news.yahoo.com	30
Etat d'urgence sanitaire: l'amendement "des amoureux" rejeté	32
9 mai 2020 - bfmtv.com	32
En vue du déconfinement, un "amendement des amoureux" défendu par une députée LaREM retoqué	33
9 mai 2020 - Ici.fr	33
Etat d'urgence sanitaire: l'amendement "des amoureux" rejeté	35
9 mai 2020 - theworldnews.net	35
Love isn't all you need: French ministers rule out easing travel rules for couples	36
9 mai 2020 - theguardian.com	36
Coronavirus: French ministers reject 'lovers' amendment' and rule out easing long-distance travel restrictions for couples	38

9 mai 2020 - independent.co.uk	38
DIRECT – Coronavirus : 70 Morts Supplémentaires En 24 Heures En France, 26.380 Morts Au	
Total – France Bleu	40
10 mai 2020 – Universmartphone.com.....	40
Amendement amoureux	41
10 mai 2020 – Globalnews.com	41
«Amendement des amoureux», cafés, plages... des députés plaident pour déconfiner plus vite	42
10 mai 2020 – syfeed.com	42
Déconfinement : Christophe Castaner s'amuse de l'amendement des amoureux de Mireille	
Clapot	43
10 mai 2020 – Francebleu.fr	43
Love is not all you need: French ministers exclude the relaxation of travel rules for couples	45
10 mai 2020 – fr24news.com.....	45
"Amendement des amoureux" : c'est quoi ce texte rejeté par l'Assemblée nationale ?	47
11 mai 2020 – Planet.fr	47
France eases strict lockdown measures after nearly eight weeks	49
11 mai 2020 - washingtonpost.com	49
"Il n'y avait pas de place pour les gens qui s'aiment" : la députée Mireille Clapot veut défendre	
les amoureux distancés.....	50
12 mai 2020 – Le Dauphiné Libéré	50

Nature, cafés, retrouvailles amoureuses : des députés plaident pour un déconfinement plus rapide

8 mai 2020 - Ladepeche.fr

L'Assemblée nationale examine depuis jeudi en première lecture le projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire, qui intègre plusieurs mesures en vue du déconfinement à partir de lundi.

Des députés d'opposition ont d'abord contesté la limite des déplacements fixée uniformément à 100 km, alors qu'elle devrait tenir compte du classement en zone verte ou rouge selon Pascal Brindeau (UDI-Agir), ou des "spécificités territoriales", par exemple en Corse, d'après Philippe Vigier (Libertés et territoires). "Dans un monde idéal on aurait fonctionné par bassins de vie", a reconnu le ministre de la Santé Olivier Véran.

Mireille Clapot (LREM) a défendu sans succès un "amendement des amoureux" pour permettre aux conjoints ou concubins éloignés de pouvoir se retrouver. "La loi a tellement restreint les libertés publiques (...) qu'elle est tout près de bannir l'amour", a lancé la députée. M. Véran n'a pas voulu multiplier les "dérogations" dans la loi, tout en la remerciant pour ce "moment de tendresse".

L'ancienne ministre PS Delphine Batho (non inscrite) a demandé, avec des députés de tous bords, un "accès responsable à la nature", même pendant le confinement, comme demandé dans une pétition en ligne qui a recueilli quelque 15.000 signatures. "L'activité et l'exercice physique en plein air dans les espaces en pleine nature" seront permis à partir de lundi, a rappelé le ministre.

Des députés LR et UDI-Agir ont dénoncé un "deux poids-deux mesures" sur l'accès aux plages, qui se fera au cas par cas sur autorisation du préfet. "Je vous trouve formidables de confiance!", s'est exclamé M. Véran, globalement inquiet des "signaux" envoyés par ces débats, qui ne sont pas ceux "que les soignants nous demandent d'envoyer" sur des "précautions" en vue du déconfinement.

D'autres amendements y compris LREM visaient à expérimenter l'ouverture des cafés, restaurants, hôtels et discothèques. Éric Coquerel (LFI) a déploré que le gouvernement veuille "déconfiner le travail, et le reste n'a pas d'importance".

"Quatorzaine obligatoire" pour une partie des arrivants en France

Enfin, certains LR et élus d'extrême droite ont cherché à autoriser les célébrations religieuses, Emmanuelle Ménard (non inscrite) appelant à "déclarer l'état d'urgence cultuel". Les regroupements ne seraient "pas responsables", a répondu M. Véran.

Les débats avancent lentement dans l'hémicycle en ce jour férié, et le ministre a rappelé qu'il fallait que le projet de loi soit adopté définitivement avant la fin du week-end.

Après des échanges sur la pêche à la ligne qui ont suscité un peu d'impatience du ministre, les députés ont adopté dans la foulée les dispositions encadrant l'isolement et la quarantaine des personnes testées positives.

La "quatorzaine obligatoire", par prévention, va concerner une partie des arrivants sur le territoire national, avec un isolement s'ils sont malades.

Nature, cafés, retrouvailles amoureuses: des députés plaident pour déconfiner plus vite

8 mai 2020 - parismatch.com



L'Assemblée Nationale. Manuel Cohen / Manuel Cohen via AFP

L'Assemblée nationale examine depuis jeudi en première lecture le projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire, qui intègre plusieurs mesures en vue du déconfinement à partir de lundi.

Accès à la nature, aux lieux de culte, aux cafés ou retrouvailles amoureuses: des députés y compris de la majorité ont plaidé vendredi au Palais Bourbon, en vain, pour déconfiner plus rapidement. L'Assemblée nationale examine depuis jeudi en première lecture le projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire, qui intègre plusieurs mesures en vue du déconfinement à partir de lundi.

Des députés d'opposition ont d'abord contesté la limite des déplacements fixée uniformément à 100 km, alors qu'elle devrait tenir compte du classement en zone verte ou rouge selon Pascal Brindeau (UDI-Agir), ou des "spécificités territoriales", par exemple en Corse, d'après Philippe Vigier (Libertés et territoires). "Dans un monde idéal on aurait fonctionné par bassins de vie", a reconnu le ministre de la Santé Olivier Véran.

Mireille Clapot (LREM) a défendu sans succès un "amendement des amoureux" pour permettre aux conjoints ou concubins éloignés de pouvoir se retrouver. "La loi a tellement restreint les libertés publiques (...) qu'elle est tout près de bannir l'amour", a lancé la députée. M. Véran n'a pas voulu multiplier les "dérogations" dans la loi, tout en la remerciant pour ce "moment de tendresse".

L'ancienne ministre PS Delphine Batho (non inscrite) a demandé, avec des députés de tous bords, un "accès responsable à la nature", même pendant le confinement, comme demandé dans une pétition en ligne qui a recueilli quelque 15.000 signatures. "L'activité et l'exercice physique en plein air dans les espaces en pleine nature" seront permis à partir de lundi, a rappelé le ministre.

Des députés LR et UDI-Agir ont dénoncé un "deux poids-deux mesures" sur l'accès aux plages, qui se fera au cas par cas sur autorisation du préfet. "Je vous trouve formidables de confiance!", s'est exclamé M. Véran, globalement inquiet des "signaux" envoyés par ces débats, qui ne sont pas ceux "que les soignants nous demandent d'envoyer" sur des "précautions" en vue du déconfinement.

Quid des cafés, restaurants, hôtels et discothèques ?

D'autres amendements y compris LREM visaient à expérimenter l'ouverture des cafés, restaurants, hôtels et discothèques. Eric Coquerel (LFI) a déploré que le gouvernement veuille "déconfiner le travail, et le reste n'a pas d'importance".

Enfin, certains LR et élus d'extrême droite ont cherché à autoriser les célébrations religieuses, Emmanuelle Ménard (non inscrite) appelant à "déclarer l'état d'urgence culturel". Les regroupements ne seraient "pas responsables", a répondu M. Véran.

Les débats avancent lentement dans l'hémicycle en ce jour férié, et le ministre a rappelé qu'il fallait que le projet de loi soit adopté définitivement avant la fin du week-end.

Après des échanges sur la pêche à la ligne qui ont suscité un peu d'impatience du ministre, les députés ont adopté dans la foulée les dispositions encadrant l'isolement et la quarantaine des personnes testées positives.

La "quatorzaine obligatoire", par prévention, va concerner une partie des arrivants sur le territoire national, avec un isolement s'ils sont malades.



Déconfinement: un «amendement des amoureux» défendu par une députée

8 mai 2020 - aisenouvelle.fr

Accès à la nature, aux lieux de culte, aux cafés ou même retrouvailles amoureuses : des députés y compris de la majorité ont plaidé vendredi au Palais Bourbon, en vain, pour déconfiner plus rapidement.

L'Assemblée nationale examine depuis jeudi en première lecture le projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire, qui intègre plusieurs mesures en vue du déconfinement à partir de lundi.

Ce vendredi, plusieurs députés sont intervenus dont Mireille Clapot (LREM), qui a défendu sans succès un « amendement des amoureux »

Cet amendement permettrait aux conjoints ou concubins éloignés de pouvoir se retrouver. « La loi a tellement restreint les libertés publiques (...) qu'elle est tout près de bannir l'amour », a lancé la députée.



"Cet amendement, c'est l'amendement des amoureux. La loi a tellement restreint les libertés publiques qu'elle est tout près de bannir l'amour", dit @CLAPOTMireille. Elle souhaite que des conjoints puissent se voir même lorsqu'ils sont à une distance de plus de 100 km. #DirectAN



45 11:19 AM - May 8, 2020



26 people are talking about this



Car effectivement, le motif retenu pour les déplacements est avant tout « familial ». « On exclut de fait des couples qui sont non conjoints, concubins non pacsés et tout simplement qui s'aiment et qui ne peuvent rester longtemps sans se voir », remarquait Mireille Clapot.

En réponse à cette intervention, Olivier Véran n'a pas voulu multiplier les « dérogations » dans la loi, tout en la remerciant pour ce « moment de tendresse » qui aurait pourtant permis à tant d'amoureux éloignés de pouvoir se retrouver en toute légalité.

Déconfinement: une députée défend un «amendement des amoureux»

8 mai 2020 - courrier-picard.fr

Accès à la nature, aux lieux de culte, aux cafés ou même retrouvailles amoureuses : des députés y compris de la majorité ont plaidé vendredi au Palais Bourbon, en vain, pour déconfiner plus rapidement.

L'Assemblée nationale examine depuis jeudi en première lecture le projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire, qui intègre plusieurs mesures en vue du déconfinement à partir de lundi.

Ce vendredi, plusieurs députés sont intervenus dont Mireille Clapot (LREM), qui a défendu sans succès un « amendement des amoureux »

Cet amendement permettrait aux conjoints ou concubins éloignés de pouvoir se retrouver. « La loi a tellement restreint les libertés publiques (...) qu'elle est tout près de bannir l'amour », a lancé la députée.



"Cet amendement, c'est l'amendement des amoureux. La loi a tellement restreint les libertés publiques qu'elle est tout près de bannir l'amour", dit @CLAPOTMireille. Elle souhaite que des conjoints puissent se voir même lorsqu'ils sont à une distance de plus de 100 km. #DirectAN



45 11:19 AM - May 8, 2020



26 people are talking about this



Car effectivement, le motif retenu pour les déplacements est avant tout « familial ». « On exclut de fait des couples qui sont non conjoints, concubins non pacsés et tout simplement qui s'aiment et qui ne peuvent rester longtemps sans se voir », remarquait Mireille Clapot.

En réponse à cette intervention, Olivier Véran n'a pas voulu multiplier les « dérogations » dans la loi, tout en la remerciant pour ce « moment de tendresse » qui aurait pourtant permis à tant d'amoureux éloignés de pouvoir se retrouver en toute légalité.

«Amendement des amoureux», cafés, plages... des députés plaident pour déconfiner plus vite

8 mai 2020 - Lefigaro.fr

Mireille Clapot (LREM) a défendu sans succès un amendement permettant aux conjoints de pouvoir se retrouver. En guise de réponse, Olivier Véran l'a remerciée pour ce «moment de tendresse».



Les députés ont plaidé pour un déconfinement plus rapide. *THOMAS SAMSON / AFP*

Accès à la nature, aux lieux de culte, aux cafés ou retrouvailles amoureuses: des députés y compris de la majorité ont plaidé vendredi au Palais Bourbon, en vain, pour déconfiner plus rapidement.

Contestation des 100 km

L'Assemblée nationale examine depuis jeudi en première lecture le projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire, qui intègre plusieurs mesures en vue du déconfinement à partir de lundi. Des députés d'opposition ont d'abord contesté la limite des déplacements fixée uniformément à 100 km, alors qu'elle devrait tenir compte du classement en zone verte ou rouge selon Pascal Brindeau (UDI-Agir), ou des «*spécificités territoriales*», par exemple en Corse, d'après Philippe Vigier (Libertés et territoires).

«Dans un monde idéal on aurait fonctionné par bassins de vie», a reconnu le ministre de la Santé Olivier Véran.

Un «amendement des amoureux»

Mireille Clapot (LREM) a défendu sans succès un «*amendement des amoureux*» pour permettre aux conjoints ou concubins éloignés de pouvoir se retrouver. «*La loi a tellement restreint les libertés publiques (...) qu'elle est tout près de bannir l'amour*», a lancé la députée.

Olivier Véran n'a pas voulu multiplier les «*dérogations*» dans la loi, tout en la remerciant pour ce «*moment de tendresse*».

Un «accès responsable à la nature»

L'ancienne ministre PS Delphine Batho (non inscrite) a demandé, avec des députés de tous bords, un «*accès responsable à la nature*», même pendant le confinement, comme demandé dans une pétition en ligne qui a recueilli quelque 15.000 signatures.

«*L'activité et l'exercice physique en plein air dans les espaces en pleine nature*» seront permis à partir de lundi, a rappelé le ministre.

L'accès aux plages

Des députés LR et UDI-Agir ont dénoncé un «*deux poids-deux mesures*» sur l'accès aux plages, qui se fera au cas par cas sur autorisation du préfet. «*Je vous trouve formidables de confiance!*», s'est exclamé Olivier Véran, globalement inquiet des «*signaux*» envoyés par ces débats, qui ne sont pas ceux «*que les soignants nous demandent d'envoyer*» sur des «*précautions*» en vue du déconfinement.

Ouverture des cafés

D'autres amendements y compris LREM visaient à expérimenter l'ouverture des cafés, restaurants, hôtels et discothèques. Eric Coquerel (LFI) a déploré que le gouvernement veuille «*déconfiner le travail, et le reste n'a pas d'importance*».

Enfin, certains LR et élus d'extrême droite ont cherché à autoriser les célébrations religieuses, Emmanuelle Ménard (non inscrite) appelant à «*déclarer l'état d'urgence culturel*». Les regroupements ne seraient «*pas responsables*», a répondu Olivier Véran.

Les débats avancent lentement dans l'hémicycle en ce jour férié, et le ministre a rappelé qu'il fallait que le projet de loi soit adopté définitivement avant la fin du week-end.

L'amendement « des amoureux » rejeté

9 mai 2020 – info247.fr

L'Assemblée siégeait ce vendredi crépuscule comme analyser le ébauche de loi renouvelant l'détail d'obligation hygiénique et ingrédient des nouvelles mesures. Parmi les dispositifs de déconfinement, une chouchou LaRem, Mireille Clapot a abrité hormis faveur un « progrès des amoureux ».

Objectif: souscrire aux conjoints ou concubins éloignés de corse se gagner. « Cet progrès, c'est l'amendement des amoureux. La loi a autant étranglé les possibilités publiques qu'elle-même est continuum proche de exclure l'respect », a abrité la légat. Pour elle-même, les déplacements autorisés comme des raisons familiales excluent les conjoints ou concubins non pacsés.

Mais la députée LaRem n'a pas acquis atout de lumière, et le envoyé de la Santé, Olivier Véran, n'a pas requis accroître les « dérogations » là-dedans la loi, continuum en la remerciant comme ce « conditions de amour spirituel ».

Déconfinement: il ne sera pas possible de retrouver son conjoint à plus de 100 km

9 mai 2020 – L'union.fr

« L'amendement des amoureux » a été rejeté à l'Assemblée nationale, vendredi soir.



À partir de ce lundi 11 mai et pour la première phase du déconfinement, il sera désormais possible de **circuler dans un rayon de 100 km autour de son domicile**.

Dépasser la limite des 100 km ([calculée à vol d'oiseau](#)) hors de son département sera autorisé, mais [dans certaines conditions](#), et en se munissant d'une attestation :

Après deux mois de confinement, les couples séparés espéraient pouvoir se retrouver à partir de 11 mai. **Mais pour ceux que la distance éloigne de plus de 100 km... ce ne sera toujours pas possible !**

Pourtant, la députée LaRem Mireille Clapot a essayé de faire passer son « amendement des amoureux » vendredi soir, alors que le projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire était examiné à l'Assemblée nationale. Mais sans succès. **Le but de cet amendement était**

en effet d'autoriser les déplacements de plus de 100 km pour retrouver son ou sa conjointe.



Mireille Clapot ✓
@CLAPOTMireille



Mon intervention #DirectAN et une intéressante réponse de @olivierveran, arguant que la loi ne peut lister toutes les exceptions. Hélas, rejeté. Vive l'amour quand même !
twitter.com/LCP/status/125...

LCP ✓ @LCP

"Cet amendement, c'est l'amendement des amoureux. La loi a tellement restreint les libertés publiques qu'elle est tout près de bannir l'amour", dit @CLAPOTMireille. Elle souhaite que des conjoints puissent se voir même lorsqu'ils sont à une distance de plus de 100 km. #DirectAN



60 11:28 AM - May 8, 2020



53 people are talking about this



« Cet amendement, c'est l'amendement des amoureux. La loi a tellement restreint les libertés publiques qu'elle est tout près de bannir l'amour », a défendu la députée. Le refus a été

justifié par Olivier Véran, ministre de la Santé, qui ne souhaite pas « *multiplier les dérogations* ».



[Seulement 80 morts en 24h en france; le gouvernement bousculé par des enquêtes sur les masques du monde et de mediapart \[direct france monde\]](#)

9 mai 2020 - Charentelibre.fr

10h15—Des amendements pour un déconfinement plus large rejetés—

Mireille Clapot (LREM) a défendu sans succès un "amendement des amoureux" pour permettre aux conjoints ou concubins éloignés de pouvoir se retrouver. "La loi a tellement restreint les libertés publiques (...) qu'elle est tout près de bannir l'amour", a lancé la députée. Le ministre de la Santé, Olivier Véran, n'a pas voulu multiplier les "dérogations" dans la loi, tout en la remerciant pour ce "moment de tendresse".

État d'urgence sanitaire: l'amendement "des amoureux" rejeté

9 mai 2020 - Visionplusplustv.com

Ce vendredi soir, les députés examinaient le projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire. Avec un feu vert au texte du gouvernement.

L'Assemblée siégeait ce vendredi soir pour examiner le projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire et instaurant des nouvelles mesures. Parmi les dispositifs de déconfinement, une élue LaRem, Mireille Clapot a défendu sans succès un "amendement des amoureux".

Objectif: permettre aux conjoints ou concubins éloignés de pouvoir se retrouver. "Cet amendement, c'est l'amendement des amoureux. La loi a tellement restreint les libertés publiques qu'elle est tout près de bannir l'amour", a défendu la parlementaire. Pour elle, les déplacements autorisés pour des raisons familiales excluent les conjoints ou concubins non pacsés.

Mais la députée LaRem n'a pas obtenu gain de cause, et le ministre de la Santé, Olivier Véran, n'a pas voulu multiplier les "dérogations" dans la loi, tout en la remerciant pour ce "moment de tendresse".



L'amour n'est pas tout ce dont vous avez besoin: les ministres français excluent l'assouplissement des règles de voyage pour les couples

9 mai 2020 - Villagefse2016.fr

Les couples séparés par les règles strictes du coronavirus en France resteront amoureux après que les ministres aient exclu une proposition de modification de la loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire du pays.

L'amendement des amoureux, comme on l'appelait, a été proposé par un député lors d'un débat sur la législation à la chambre basse de l'Assemblée nationale.

Mireille Clapot, membre du parti LREM centriste au pouvoir d'Emmanuel Macron, a suggéré que «l'amour» soit ajouté à la liste des «raisons impérieuses» que les gens pourraient utiliser pour justifier de voyager à plus de 100 km de chez eux, même après le verrouillage strict. se termine lundi.

Tirant sur la corde sensible de ses collègues, Clapot a fait référence au fait que de nombreux couples avaient été séparés depuis midi le 17 mars, date à laquelle l'ordre national de rester à la maison est entré en vigueur.

« La loi a imposé tant de restrictions aux libertés publiques qu'elle a plus ou moins interdit l'amour », a déclaré Clapot à la maison.

Elle a dit que le règlement exigeait que toute personne quitte son domicile département et parcourir plus de 100 km pour prouver qu'ils ont des «raisons professionnelles ou familiales impérieuses», séparaient les couples.

Cependant, le ministre de la Santé, Olivier Véran, n'a pas été touché par l'appel. Il a dit que le gouvernement ne voulait pas augmenter le nombre d'exceptions aux règles et ne pouvait pas accepter l'amendement, mais il a remercié Clapot pour « ce moment tendre » dans la maison.

Le projet de loi prolongera l'état d'urgence jusqu'au 23 juillet. La France mettra fin à son lock-out lundi, mais certaines parties du pays jugées «rouges» – où le virus circule toujours et où il y a une pression sur les unités de soins intensifs des hôpitaux – conserveront certaines restrictions. Ceux-ci seront réexaminés dans trois semaines s'il n'y a pas d'augmentation généralisée des cas de coronavirus.



L'amour n'est pas tout ce dont vous avez besoin: les ministres français excluent l'assouplissement des règles de voyage pour les couples

9 mai 2020 - fr24news.com

Les couples séparés par les règles strictes du coronavirus en France resteront amoureux après que les ministres aient exclu une proposition de modification de la loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire du pays.

L'amendement des amoureux, comme on l'appelait, a été proposé par un député lors d'un débat sur la législation à la chambre basse de l'Assemblée nationale.

Mireille Clapot, membre du parti LREM centriste au pouvoir d'Emmanuel Macron, a suggéré que «l'amour» soit ajouté à la liste des «raisons impérieuses» que les gens pourraient utiliser pour justifier de voyager à plus de 100 km de chez eux, même après le verrouillage strict. se termine lundi.

Tirant sur la corde sensible de ses collègues, Clapot a fait référence au fait que de nombreux couples avaient été séparés depuis midi le 17 mars, date à laquelle l'ordre national de rester à la maison est entré en vigueur.

« La loi a imposé tant de restrictions aux libertés publiques qu'elle a plus ou moins interdit l'amour », a déclaré Clapot à la maison.

Elle a dit que les règlements, qui exigent que toute personne quitte son domicile département et parcourir plus de 100 km pour prouver qu'ils ont des «raisons professionnelles ou familiales impérieuses», séparaient les couples.

Cependant, le ministre de la Santé, Olivier Véran, n'a pas été touché par l'appel. Il a dit que le gouvernement ne voulait pas augmenter le nombre d'exceptions aux règles et ne pouvait

pas accepter l'amendement, mais il a remercié Clapot pour « ce moment tendre » dans la maison.

Le projet de loi prolongera l'état d'urgence jusqu'au 23 juillet. La France mettra fin à son lock-out lundi, mais certaines parties du pays jugées «rouges» – où le virus circule toujours et où il y a une pression sur les unités de soins intensifs des hôpitaux – conserveront certaines restrictions. Ceux-ci seront réexaminés dans trois semaines s'il n'y a pas d'augmentation généralisée des cas de coronavirus.

Nature, cafés, retrouvailles amoureuses: des députés plaident pour déconfiner plus vite

9 mai 2020 - ouest-france.fr

Nombre de parlementaires se sont prononcés en faveur d'un déconfinement plus rapide au cours des prochains jours, avançant des arguments tels que la nécessité d'une activité physique et l'accès à la nature.

Accès à la nature, aux lieux de culte, aux cafés ou retrouvailles amoureuses : des députés y compris de la majorité ont plaidé vendredi au Palais Bourbon, en vain, pour déconfiner plus rapidement.

L'Assemblée nationale a voté dans la nuit de vendredi à samedi en première lecture le projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet et qui intègre des mesures liées au déconfinement progressif à partir de lundi.

Des députés d'opposition ont d'abord contesté la limite des déplacements fixée uniformément à 100 km, alors qu'elle devrait tenir compte du classement en zone verte ou rouge, selon Pascal Brindeau (UDI-Agir), ou des « spécificités territoriales », par exemple en Corse, d'après Philippe Vigier (Libertés et territoires).

Mireille Clapot (LREM) a défendu sans succès un « amendement des amoureux » pour permettre aux conjoints ou concubins éloignés de pouvoir se retrouver. « La loi a tellement restreint les libertés publiques [...] qu'elle est tout près de bannir l'amour », a lancé la députée.

Le ministre de la Santé, Olivier Véran, n'a pas voulu multiplier les « dérogations » dans la loi, tout en la remerciant pour ce « moment de tendresse ».

L'ancienne ministre PS Delphine Batho (non inscrite) a demandé, avec des députés de tous bords, un « accès responsable à la nature », même pendant le confinement, comme demandé dans une pétition en ligne qui a recueilli plus de 158 000 signatures.

« L'activité et l'exercice physique en plein air dans les espaces en pleine nature » seront permis à partir de lundi, a rappelé le ministre.

Des députés LR et UDI-Agir ont dénoncé un « deux poids-deux mesures » sur l'accès aux plages, qui se fera au cas par cas sur autorisation du préfet.

« Je vous trouve formidables de confiance ! », s'est exclamé M. Véran, globalement inquiet des « signaux » envoyés par ces débats, qui ne sont pas ceux « que les soignants nous demandent d'envoyer » sur des « précautions » en vue du déconfinement.

D'autres amendements y compris LREM visaient à expérimenter l'ouverture des cafés, restaurants, hôtels et discothèques. Eric Coquerel (LFI) a déploré que le gouvernement veuille « déconfiner le travail, et le reste n'a pas d'importance ».

Enfin, certains LR et élus d'extrême droite ont cherché à autoriser les célébrations religieuses, Emmanuelle Ménard (non inscrite) appelant à « déclarer l'état d'urgence culturel ». Les regroupements ne seraient « pas responsables », a répondu M. Véran. Après des échanges sur la pêche à la ligne qui ont suscité un peu d'impatience du ministre, les députés ont adopté dans la foulée les dispositions encadrant l'isolement et la quarantaine des personnes testées positives.

La « quatorzaine obligatoire », par prévention, va concerner une partie des arrivants sur le territoire national, avec un isolement s'ils sont malades.

État d'urgence sanitaire: l'amendement "des amoureux" rejeté

9 mai 2020 - finance.yahoo.com



Ce vendredi soir, les députés examinaient le projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire. Avec un feu vert au texte du gouvernement.

L'Assemblée siégeait ce vendredi soir pour examiner le projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire et instaurant des nouvelles mesures. Parmi les dispositifs de déconfinement, une élue LaRem, Mireille Clapot a défendu sans succès un "*amendement des amoureux*".

Objectif : permettre aux conjoints ou concubins éloignés de pouvoir se retrouver. "*Cet amendement, c'est l'amendement des amoureux. La loi a tellement restreint les libertés publiques qu'elle est tout près de bannir l'amour*", a défendu la parlementaire. Pour elle, les déplacements autorisés pour des raisons familiales excluent les conjoints ou concubins non pacés.

Mais la députée LaRem n'a pas obtenu gain de cause, et le ministre de la Santé, Olivier Véran, n'a pas voulu multiplier les "*dérogations*" dans la loi, tout en la remerciant pour ce "*moment de tendresse*".

État d'urgence sanitaire: l'amendement "des amoureux" rejeté

9 mai 2020 - news.yahoo.com



Ce vendredi soir, les députés examinaient le projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire. Avec un feu vert au texte du gouvernement.

L'Assemblée siégeait ce vendredi soir pour examiner le projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire et instaurant des nouvelles mesures. Parmi les dispositifs de déconfinement, une élue LaRem, Mireille Clapot a défendu sans succès un "*amendement des amoureux*".

Objectif : permettre aux conjoints ou concubins éloignés de pouvoir se retrouver. "*Cet amendement, c'est l'amendement des amoureux. La loi a tellement restreint les libertés publiques qu'elle est tout près de bannir l'amour*", a défendu la parlementaire. Pour elle, les déplacements autorisés pour des raisons familiales excluent les conjoints ou concubins non pacsés.

Mais la députée LaRem n'a pas obtenu gain de cause, et le ministre de la Santé, Olivier Véran, n'a pas voulu multiplier les "*dérogations*" dans la loi, tout en la remerciant pour ce "*moment de tendresse*".



Etat d'urgence sanitaire: l'amendement "des amoureux" rejeté

9 mai 2020 - bfmtv.com

Ce vendredi soir, les députés examinaient le projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire. Avec un feu vert au texte du gouvernement.

L'Assemblée siégeait ce vendredi soir pour examiner le projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire et instaurant des nouvelles mesures. Parmi les dispositifs de déconfinement, une élue LaRem, Mireille Clapot a défendu sans succès un "amendement des amoureux".

Objectif: permettre aux conjoints ou concubins éloignés de pouvoir se retrouver. "Cet amendement, c'est l'amendement des amoureux. La loi a tellement restreint les libertés publiques qu'elle est tout près de bannir l'amour", a défendu la parlementaire. Pour elle, les déplacements autorisés pour des raisons familiales excluent les conjoints ou concubins non pacsés.

Mais la députée LaRem n'a pas obtenu gain de cause, et le ministre de la Santé, Olivier Véran, n'a pas voulu multiplier les "dérogations" dans la loi, tout en la remerciant pour ce "moment de tendresse".



En vue du déconfinement, un "amendement des amoureux" défendu par une députée LaREM retoqué

9 mai 2020 - lci.fr

DÉBAT - Lors du vote de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans la nuit de vendredi à samedi, les députés ont débattu et formulé des propositions. Parmi elles, un amendement en faveur des retrouvailles amoureuses... qui a été rejeté en fin de compte. "Cet amendement, c'est l'amendement des amoureux", a expliqué Mireille Clapot, prenant la parole dans l'hémicycle vendredi 8 mai. Cette députée de la majorité a profité du débat à l'Assemblée nationale sur la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, votée jusqu'au 10 juillet, pour défendre un amendement pour le moins original. Finalement rejeté, celui-ci devait permettre les retrouvailles de conjoints ou de concubins au-delà d'un rayon de 100 km.



LCP
@LCP



"Cet amendement, c'est l'amendement des amoureux. La loi a tellement restreint les libertés publiques qu'elle est tout près de bannir l'amour", dit @CLAPOTMireille. Elle souhaite que des conjoints puissent se voir même lorsqu'ils sont à une distance de plus de 100 km. #DirectAN



♥ 45 11:19 AM - May 8, 2020



💬 26 people are talking about this



"La loi a tellement restreint les libertés publiques, certes pour des raisons d'urgence sanitaire, qu'elle est tout prêt de bannir l'amour", a estimé Mireille Clapot. "Quand on écrit motif familial, on exclue de fait des couples qui sont non-conjoint, concubins non pacsés, et tout simplement qui s'aiment et qui ne peuvent rester longtemps sans se voir." Ce à quoi le ministre de la Santé Olivier Véran a rétorqué qu'il ne voulait pas multiplier les "dérogations" dans la loi, tout en la remerciant pour ce "moment de tendresse".

Une cinquantaine de députés de la majorité avaient déjà tenté d'introduire une dérogation à cette limite des 100 km pour visiter un nouveau-né. Les déplacements au-delà d'un rayon de 100 km nécessiteront dès le 11 mai un "motif impérieux", qu'il soit professionnel ou familial. Le calcul de cette distance se fera bien à vol d'oiseau, a indiqué Edouard Philippe dans une circulaire "relative à la mise en œuvre territoriale du déconfinement à compter du 11 mai", datée du 6 mai.

Etat d'urgence sanitaire: l'amendement "des amoureux" rejeté

9 mai 2020 - theworldnews.net

L'Assemblée siégeait ce vendredi soir pour examiner le projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire et instaurant des nouvelles mesures. Parmi les dispositifs de déconfinement, une élue LaRem, Mireille Clapot a défendu sans succès un "amendement des amoureux".

Objectif: permettre aux conjoints ou concubins éloignés de pouvoir se retrouver. "Cet amendement, c'est l'amendement des amoureux. La loi a tellement restreint les libertés publiques qu'elle est tout près de bannir l'amour", a défendu la parlementaire. Pour elle, les déplacements autorisés pour des raisons familiales excluent les conjoints ou concubins non pacsés.

Mais la députée LaRem n'a pas obtenu gain de cause, et le ministre de la Santé, Olivier Véran, n'a pas voulu multiplier les "dérogations" dans la loi, tout en la remerciant pour ce "moment de tendresse".

Love isn't all you need: French ministers rule out easing travel rules for couples

9 mai 2020 - theguardian.com

MP called for love to be added to list of permitted reasons for long-distance journeys



Couples separated by France's strict coronavirus rules will remain lovelorn after ministers ruled out a proposed change to the law extending the country's state of health emergency.

The "lovers' amendment", as it was called, was proposed by an MP during a debate on the legislation in the lower house the national assembly.

Mireille Clapot, a member of Emmanuel Macron's ruling centrist LREM party, suggested that "love" should be added to the list of "compelling reasons" people could use to justify travelling more than 100km (60 miles) from home, even after the strict lockdown ends on Monday.

Tugging at the heartstrings of colleagues, Clapot made reference to the fact that many couples had been separated since midday on 17 March when the national order to stay at home came into effect.

“The law has put so many restraints on public freedoms that it has more or less banned love,” Clapot told the house.

She said the regulations, which require anyone leaving their home département and travelling more than 100km to prove that they have “compelling professional or family reasons”, were keeping couples apart.

However, the health minister, Olivier Véran, was unmoved by the appeal. He said the government did not want to increase the number of exceptions to the rules and could not accept the amendment, but he thanked Clapot for “this tender moment” in the house.

The proposed legislation will extend the state of emergency until 23 July. France will end its lockdown on Monday but parts of the country deemed “red” – where the virus is still circulating and there is pressure on hospital intensive care units – will retain some restrictions. These will be reviewed again in three weeks if there is no widespread increase in coronavirus cases.

Coronavirus: French ministers reject 'lovers' amendment' and rule out easing long-distance travel restrictions for couples

9 mai 2020 - independent.co.uk

MP calls for exception to be made in new travel rules for reason of 'love'

Couples in France who live far from each other will be forced to remain apart under coronavirus restrictions after French ministers rejected a proposed change to the law which would have allowed long-distance travel for the reason of "love".

Mireille Clapot, a member of the ruling centrist party LREM, suggested love should be added to a list of acceptable reasons for people to travel more than 100km (60 miles) from home when lockdown restrictions are eased on Monday.

Ms Clapot's proposal, which she referred to as a "lovers' amendment", was rejected during a debate on legislation in the French parliament this week.

"The law has restricted public liberties so much that it is very close to banishing love," the MP warned, arguing that many couples had been separated since 17 March due to the lockdown.

Although Olivier Veran, the French health minister, thanked Ms Clapot for a "moment of tenderness" from her amendment, he said the government did not want to increase the number of exceptions to the rules in law.

Around 50 French MPs have already called for an exception in the legislation to include visiting a newborn baby as an acceptable reason for travelling more than 100km.

From Monday, people in France will no longer have to fill out a form to leave their house, with trips up to 100km from home and gatherings of up to 10 people allowed without justification.

Longer journeys will need to be justified for work or “compelling” family reasons using a signed form.

The legislation will also extend the country’s state of emergency until 23 July, with the new restrictions set to be reviewed in three weeks so long as there has not been a widespread increase in new virus cases.

The new rules will allow for the reopening of some shops but bring in quarantines for people arriving in any French territory from outside the EU, Schengen Area and the UK, and the compulsory wearing of face-masks on public transport.

France has recorded more than 26,000 deaths from Covid-19, as of Sunday morning, and more than 175,000 cases of the virus.

[DIRECT – Coronavirus : 70 Morts Supplémentaires En 24 Heures En France, 26.380 Morts Au Total – France Bleu](#)

10 mai 2020 – Universmartphone.com

17h04 : La députée de la Drôme Mireille Clapot (LREM) a défendu sans succès un “amendement des amoureux” à l’Assemblée, pour permettre aux conjoints ou concubins éloignés de se retrouver pendant le déconfinement. Le ministre de l’Intérieur Christophe Castaner a jugé cette proposition irréaliste.

Amendement amoureux

10 mai 2020 – Globalnews.com



Mireille Clapot (LREM) a défendu sans succès un amendement permettant aux conjoints de pouvoir se retrouver. En guise de réponse, Olivier Véran l'a remerciée pour ce «moment de tendresse».Mireille Clapot (LREM) a défendu sans succès un amendement permettant aux conjoints de pouvoir se retrouver. En guise de réponse, Olivier Véran l'a remerciée pour ce «moment de tendresse».

«Amendement des amoureux», cafés, plages... des députés plaident pour déconfiner plus vite

10 mai 2020 – syfeed.com



Mireille Clapot (LREM) a défendu sans succès un amendement permettant aux conjoints de pouvoir se retrouver. En guise de réponse, Olivier Véran l'a remerciée pour ce «moment de tendresse».

Déconfinement : Christophe Castaner s'amuse de l'amendement des amoureux de Mireille Clapot

10 mai 2020 – Francebleu.fr

La députée de la Drôme Mireille Clapot (LREM) a défendu sans succès un "amendement des amoureux" à l'Assemblée, pour permettre aux conjoints ou concubins éloignés de se retrouver pendant le déconfinement. Le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner a jugé cette proposition irréaliste.



Mireille Clapot souhaitait que des conjoints puissent se voir même lorsqu'ils sont à une distance de plus de 100 km. © Maxppp - Thomas Padilla

La députée drômoise Mireille Clapot a défendu un "amendement des amoureux" à l'Assemblée nationale, ce vendredi 8 mai. Il visait à permettre aux concubins résidant à plus de 100 km l'un de l'autre de se retrouver :

Si à partir du 11 mai 2020, les attestations de déplacement dérogatoire ne seront plus nécessaires pour les trajets de proximité, les déplacements à plus de 100 km du domicile, en revanche, ne seront autorisés, entre autres, que pour un motif familial. Or des conjoints ou

concubins peuvent se trouver séparés à une distance de plus de 100 km de leur domicile et ne pas pouvoir, de fait, se rencontrer. Cet amendement vise à en donner autorisation.

"Cet amendement, c'est l'amendement des amoureux. La loi a tellement restreint les libertés publiques qu'elle est tout près de bannir l'amour", dit [@CLAPOTMireille](#). Elle souhaite que des conjoints puissent se voir même lorsqu'ils sont à une distance de plus de 100 km.[#DirectAN](#)



La députée souhaitait donc que le motif amoureux figure dans la nouvelle attestation de déplacement, dont il faudra se munir pour les trajets de plus de 100 km, en dehors de son département. L'amendement a été rejeté. Invité chez nos collègues de [France Inter](#) ce dimanche 10 mai, le ministre de l'Intérieur a été questionné sur le sujet. *"Vous allez bannir l'amour Christophe Castaner ?"*, a demandé le journaliste Ali Baddou. *"J'ai dû mal à évaluer la valeur de l'attestation du sentiment amoureux. Je crois à titre personnel en l'amour mais ce sentiment-là ne se mesure pas et il aurait pu prêter à quelques détournements"*, a répondu le ministre, un sourire dans la voix.



Love is not all you need: French ministers exclude the relaxation of travel rules for couples

10 mai 2020 - fr24news.com

Couples separated by strict coronavirus rules in France will remain in love after the ministers ruled out a proposed change to the law extending the country's health emergency.

The lovers' amendment, as it was called, was proposed by a member during a debate on legislation in the lower house of the National Assembly.

Mireille Clapot, member of the ruling centrist LREM party of Emmanuel Macron, suggested that "love" be added to the list of "compelling reasons" that people could use to justify traveling more than 100 km from home. , even after strict locking. ends Monday.

Pulling on the chord of his colleagues, Clapot made reference to the fact that many couples had been separated since noon on March 17, when the national order to stay at home came into effect.

"The law has placed so many restrictions on public freedoms that it has more or less prohibited love," Clapot said at home.

She said the regulations, which require everyone to leave their home department and travel more than 100 km to prove that they have "compelling professional or family reasons", separated the couples.

However, the Minister of Health, Olivier Véran, was not affected by the call. He said the government did not want to increase the number of exceptions to the rules and could not accept the amendment, but thanked Clapot for "this tender moment" in the house.

The bill will extend the state of emergency until July 23. France will end its lockdown on Monday, but parts of the country deemed “red” – where the virus is still circulating and where there is pressure on intensive care units in hospitals – will retain certain restrictions. These will be reviewed in three weeks if there is no general increase in coronavirus cases.

"Amendement des amoureux" : c'est quoi ce texte rejeté par l'Assemblée nationale ?

11 mai 2020 – Planet.fr

La députée Mireille Clapot a proposé un "amendement des amoureux" dans le projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire. Il aurait permis aux concubins ou conjoints éloignés de pouvoir se retrouver pendant le déconfinement.

Les couples confinés séparément vont encore devoir être patients. Vendredi 8 mai, la députée La République en Marche (LREM), Mireille Clapot a défendu son projet d'"amendement des amoureux" devant l'Assemblée nationale, explique BFMTV. Elle siégeait ce soir-là pour débattre des éventuels projets de loi concernant de l'état d'urgence sanitaire ainsi que l'instauration de nouvelles mesures.

C'est ainsi que, parmi la multitude de dispositifs de déconfinement évoqués, Mireille Clapot a présenté son "amendement des amoureux". De quoi s'agit-il ? L'objectif de cette démarche était de permettre aux concubins ou conjoints résidant à plus de 100 km l'un de l'autre de se rejoindre.

"Si à partir du 11 mai 2020, les attestations de déplacement dérogatoire ne seront plus nécessaires pour les trajets de proximité, les déplacements à plus de 100 km du domicile, en revanche, ne seront autorisés, entre autres, que pour un motif familial. Or, des conjoints ou concubins peuvent se trouver séparés à une distance de plus de 100 km de leur domicile et ne pas pouvoir, de fait, se rencontrer. Cet amendement vise à en donner l'autorisation"

Un amendement qui n'est pas approuvé

Voici les mots que l'élue LREM a prononcé pour tenter de convaincre l'Assemblée nationale d'introduire le motif amoureux dans la nouvelle attestation de déplacement pour les trajets de plus de 100 km. Cet amendement a été rejeté, entre autres car Olivier Véran, ministre de

la Santé, n'a pas souhaité multiplier les dérogations dans la loi. Il a tout de même remercié Mireille Clapot pour ce "moment de tendresse".

Par la suite, Edouard Philippe a également été interrogé sur la question au micro de France Inter, le dimanche 10 mai 2020. "J'ai dû mal à évaluer la valeur de l'attestation du sentiment amoureux", a confié le Premier ministre, ajoutant : "Je crois à titre personnel en l'amour, mais ce sentiment-là ne se mesure pas et il aurait pu prêter à quelques détournements".

France eases strict lockdown measures after nearly eight weeks

11 mai 2020 - washingtonpost.com

Hair salons and small shops across France are reopening on Monday as the country begins to gradually return to normal after nearly eight weeks under one of Europe's strictest lockdowns.

Since March 17, residents have only been allowed to leave home to report for jobs that are deemed essential, to buy crucial supplies and to exercise. But as of Monday, they will be free to travel for any reason at all, so long as their trips remain under 100 kilometers (60 miles). Gatherings of up to 10 people will be permitted, and kindergartens and primary schools will be allowed, but not required, to reopen.

France has the fifth-highest number of coronavirus deaths of any nation, and the death toll reached 26,383 on Sunday. But the number of daily deaths and people in intensive care has fallen sharply from the epidemic's peak in mid-April. Many precautions are staying in place as the nation begins to ease restrictions: Bars and restaurants will remain closed, and wearing masks will be mandatory on public transportation.

Some people have already begun to chafe at the new, less restrictive regulations. Last week, one member of Parliament proposed a "lovers' amendment" that would allow couples who had been separated during the lockdown to be granted an exception to the 60-mile rule. But the country's health minister was unmoved, saying there were already enough loopholes.

["Il n'y avait pas de place pour les gens qui s'aiment" : la députée Mireille Clapot veut défendre les amoureux distancés](#)

12 mai 2020 – Le Dauphiné Libéré

DRÔME Mireille Clapot a présenté un amendement

La députée qui défend les « amoureux » distancés

«**L'** amendement des amoureux », comme elle l'a présenté elle-même devant l'Assemblée nationale, en a fait sourire certains. Vendredi 8 mai, la députée LREM Mireille Clapot a appelé à une révision de la nouvelle attestation de déplacement mise en place depuis ce lundi. Lors de sa prise de parole, la parlementaire de la Drôme a demandé la création d'un motif spécifique pour permettre aux concubins résidant à plus de 100 kilomètres l'un de l'autre de se retrouver.



■ « **Aujourd'hui, c'est devenu très difficile à vivre** »

Une accroche « pour attirer l'attention », avoue Mireille Clapot, mais pour qui le sujet est très sérieux. « J'ai eu plusieurs témoignages de couples dans ce cas. Sur l'attestation, pour le motif lié aux déplacements familiaux impérieux, il n'y a pas de place pour des gens qui s'aiment mais dont l'amour n'est pas prouvable par le mariage ou le Pacs. Ces personnes, qui respectent les règles, pensaient que cette séparation ne durerait que quelques semaines. Aujourd'hui, c'est devenu très difficile à vivre ».

Un amendement finalement rejeté, mais très commenté, notamment par Christophe Castaner. Interrogé sur la question, le ministre de l'Intérieur a estimé difficile d'évaluer la valeur d'une telle attestation pouvant prêter à « quelques détournements ».

Mireille Clapot, députée LREM de Valence (Drôme).

Photo Assemblée nationale

Pour autant, Mireille Clapot n'entend pas en rester là. La députée drômoise a décidé d'adresser un courrier au ministre de l'Intérieur, lui demandant de plancher sur une solution.

■ « **On doit permettre à ces personnes de pouvoir se retrouver** »

« Le thème peut paraître léger pour le monde politique et je comprends qu'en matière de droit l'amour ou l'attachement soient difficiles à mesurer. La première réaction c'est de sourire. Ça ne me gêne pas, si on arrive à aller au-delà. Beaucoup de personnes qui s'aiment se considèrent comme faisant partie d'une même famille, même en vivant loin. On ne peut pas parler de norme. On doit permettre à ces personnes, même si ce sont des exceptions, de pouvoir se retrouver. »

Alexis HENNEBELLE